

CIRCULAIRE

DOSSIER : HR 15/2

DIFFUSION : Points de contact
nationaux du PROE

DATE : 5 décembre 2024

CIRCULAIRE : 24/86

Chers Membres,

OBJET : EXAMEN DU SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION DU PROE ET DES CONDITIONS D'EMPLOI DU PERSONNEL
NOUVELLE PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE CONSULTATION DES MEMBRES ET DE L'INVITATION À REMPLIR LE QUESTIONNAIRE SUR L'EXAMEN

Veillez vous référer à la circulaire 24/67, diffusée le 19 septembre 2024.

Étant arrivés à la fin de la prolongation de la période de consultation, le vendredi 4 octobre 2024, le taux de retour des Membres reste inchangé :

- 12 % ont répondu au questionnaire sur l'examen
- 4 % ont participé aux sessions de consultation virtuelle

Le groupe de travail des Membres apprécie et salue l'importance de la contribution des Membres à ces travaux d'examen pour le compte du Secrétariat. Sur conseil de la Troïka, ce projet est prolongé pour une dernière fois jusqu'à la fin du premier trimestre 2025.

Compte tenu de ce qui précède, la période de consultation pour cette révision a été prolongée jusqu'au 31 janvier 2025 afin de permettre aux Membres de remplir le questionnaire sur l'examen. Les Membres peuvent contacter le Secrétariat s'ils souhaitent avoir des discussions virtuelles avec les consultants et consultantes en matière de rémunération stratégique au cours de cette période. Cette extension du projet porte la durée de la période de consultation à 5 mois, d'août 2024 à janvier 2025. Bien que cela engendre des coûts et du temps supplémentaires pour l'ensemble des parties concernées, le groupe de travail des Membres convient qu'il est nécessaire que cette dernière occasion soit offerte aux Membres pour fournir un retour d'information sur cet examen.

Les Membres sont à nouveau cordialement invités à remplir le questionnaire figurant à l'*Annexe 1* et à le renvoyer directement à M. Don Young (Don.Young@strategicpay.co.nz) et à M^{me} Vineet Vinishma (vineet.vinishma@strategicpay.co.nz). Le questionnaire est à nouveau joint afin de recueillir l'avis des Membres. Veuillez toutefois noter que le Secrétariat, par l'intermédiaire de la Division des ressources humaines, s'adressera directement à toutes les personnes de contact de façon individuelle pour les aider dans cette démarche. Pour plus de clarté, les circulaires précédentes fournissent des informations générales et sont jointes en *Annexe 2*.

Veillez adresser toute demande de renseignements à ce sujet à M^{me} Simeamativa L. Vaai, directrice des ressources humaines, à l'adresse suivante : simeamativav@sprep.org.

Cordialement,



Easter Chu Shing
VICE-DIRECTRICE GÉNÉRALE